

ASSEMBLÉE DU 26 août 2021

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 26 août 2021, à 16 h, sous la présidence de madame Myriam Nadeau.

Sont présents (par visioconférence) :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents (par visioconférence) :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M^{me} Kelly Marquis, soulève une question en lien avec le nouveau parcours de la ligne 55 en vigueur à compter du service d'automne.

CA-2021-090

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021
3. **Direction générale**
 - 3.1 Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) pour l'année 2021
4. **Direction – gestion de projets**
 - 4.1 Entente avec Jean Jacques Campeau inc. et paiement d'une indemnité
5. **Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest**
 - 5.1
6. **Direction des finances**

- 6.1 Règlement d'emprunt numéro 163 autorisant un emprunt de 1 170 810 \$ pour la conception et le développement des plateformes numériques
- 6.2 Règlement d'emprunt numéro 164 autorisant un emprunt de 628 000 \$ pour la mise à niveau des infrastructures du système de protection incendie, de la climatisation et de l'alimentation électrique d'urgence de la salle des serveurs du CAAG

- 7. **Direction développement, marketing et communications**
 - 7.1 Octroi de contrat – impression de billets de correspondance avec code 2D

- 8. **Direction des opérations**
 - 8.1 Octroi de contrat – modification du système de protection incendie et climatisation salle des serveurs CAAG
 - 8.2 Octroi de contrat – déneigement centres et parcs-o-bus
 - 8.3 Octroi de contrat – enlèvement des déchets
 - 8.4 Octroi de contrat – inspection des ponts
 - 8.5 Octroi de contrat – inspection des ouvrages d'art

- 9. **Direction des ressources informationnelles**
 - 9.1

- 10. **Direction des ressources humaines**
 - 10.1 Nomination – poste de directeur (trice) de la conception de l'infrastructure de surface (Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l'ouest).
 - 10.2 Nomination – poste de directeur (trice) du système de transport (Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l'ouest)

- 11. **Direction de l'approvisionnement**
 - 11.1 Convention cadre – ATUQ pour divers achats regroupés – 2022
 - 11.2 Bail pour le 10, rue Noël

- 12. **Levée de l'assemblée**

CA-2021-091

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2021

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 juin 2021
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-092

**Cotisation à l'Association du transport urbain du Québec
(ATUQ) pour l'année 2021**

ATTENDU QUE la Société est membre de l'Association du
transport urbain du Québec;

ATTENDU QUE l'ATUQ constitue, à l'heure actuelle, la principale
association représentant le transport en commun au Québec;

ATTENDU QUE la cotisation de la Société pour 2021 a été fixée à
131 546 \$;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-100;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE soit acceptée la dépense de 131 546 \$ (taxes incluses) pour couvrir le coût de la cotisation de la Société à l'Association du transport urbain du Québec pour 2021 soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-093

Entente avec Jean Jacques Campeau inc. et paiement d'une indemnité

ATTENDU QUE faisant suite au dépôt des plans d'acquisitions élaborés par le consortium Génivar-Dessau-Roche et l'établissement du plan de cadastre par l'arpenteur-géomètre Christian Nadeau, une parcelle de terrain sise au 556, boulevard St-René Est, Gatineau a été identifiée aux fins d'acquisition pour permettre l'aménagement du projet de compensation (MPO), l'aménagement du corridor du Rapibus et de la piste cyclable;

ATTENDU QUE la parcelle de terrain à acquérir est située sur le lot n° 1 101 856 du cadastre du Québec et que la superficie totale est de 6 390,7 m²;

ATTENDU QUE la firme Richard, Dompierre et Associées, évaluateurs immobiliers professionnels, a produit un rapport d'évaluation;

ATTENDU QU'une entente de principe est intervenue entre la Société et Jean Jacques Campeau inc. pour l'acquisition de la parcelle ci-haut mentionnée ainsi que pour le paiement d'une indemnité pour préjudices subis;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-097;

ATTENDU QUE la recommandation de la Direction de la gestion de projet et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'entente de principe intervenue avec Jean Jacques Campeau inc. pour l'acquisition d'une parcelle identifiée au préambule de la présente ainsi que pour le paiement d'une indemnité, au montant total de 556 479 \$, taxes incluses, soit approuvée et que le directeur de la Direction de la gestion de projets soit autorisé à signer, pour et au nom de la Société, l'entente de principe, les actes d'acquisition à intervenir, l'acte de servitude ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Règlement d'emprunt numéro 163 autorisant un emprunt de 1 170 810 \$ pour la conception et le développement des plateformes numériques

ATTENDU QUE conformément au Plan stratégique 2017-2026, la Société vise à augmenter la satisfaction de la clientèle et la performance du transport en commun;

ATTENDU QUE le site Internet et sa version mobile distincte, ainsi que la plateforme de rechargement en ligne de la Société ne nous permettent aucun développement et amélioration;

ATTENDU QUE les plateformes actuelles rencontrent certaines problématiques et ne répondent pas entièrement aux besoins actuels;

ATTENDU QUE la Société entreprend donc la modernisation de ses plateformes de communication et d'information à la clientèle;

ATTENDU QUE ce nouveau gestionnaire de contenu permettra le développement d'une plateforme de communication sécurisée pour les employés;

ATTENDU QUE la portée du projet inclut certaines améliorations sur nos systèmes internes tels que le Client centralisé;

ATTENDU QUE le projet inclut la formation des différents utilisateurs;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention de l'ordre de 75 % dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes du ministère des Transports du Québec (PAGTCP);

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement d'emprunt numéro 163 pour la conception et le développement des plateformes numériques ainsi qu'un emprunt de 1 170 810 \$ pour en payer les coûts soient approuvées;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 163 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

Règlement d'emprunt numéro 164 autorisant un emprunt de 628 000 \$ pour la mise à niveau des infrastructures du système de protection incendie, de la climatisation et de l'alimentation électrique d'urgence de la salle des serveurs du CAAG

ATTENDU QUE les opérations quotidiennes de la Société sont assurées par de l'équipement informatique situé dans la salle des serveurs du CAAG;

ATTENDU QUE la Direction de la gestion des ressources informationnelles a identifié une problématique de capacité de refroidissement dû à l'augmentation des besoins au fil des ans;

ATTENDU QUE les systèmes de protection incendie exposent les équipements informatiques à des risques de dommage;

ATTENDU QUE la génératrice du CAAG qui assure le service en cas de panne a atteint son maximum de capacité dû à l'augmentation des besoins informatiques;

ATTENDU QUE la firme Cosmel a été mandatée, en avril 2020, pour étudier les problématiques ci-haut et émettre des plans et devis pour la mise à niveau des infrastructures du CAAG;

ATTENDU QU'UN appel d'offres pour la réalisation des travaux de mise à niveau des infrastructures du CAAG a été lancé en juillet 2021;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est prévue au programme des immobilisations et que le coût est estimé à 628 000 \$;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention de l'ordre de 75 % dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes du ministère des Transport du Québec (PAGTCP);

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement d'emprunt numéro 164 pour la mise à niveau des infrastructures de protection incendie, de la climatisation et de l'alimentation électrique d'urgence de la salle des serveurs du CAAG ainsi qu'un emprunt de 628 000 \$ pour en payer les coûts soient approuvés;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 164 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-096

Octroi de contrat – impression de billets de correspondance avec code 2D

ATTENDU QUE la Société doit procéder à l'impression de billets de correspondance avec un code 2D unique;

ATTENDU QUE la Société a procédé avec un appel d'offres public et que suite à celui-ci, trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

soumissionnaires	Prix (taxes et options incluses)
Gilmore Doculink	150 103,31 \$
Simco communications	151 554,30 \$
Gestion des communications data corp	204 865,27 \$

ATTENDU QUE la Direction de l'approvisionnement ainsi que la Direction du développement, marketing et communication recommandent de retenir la plus basse soumission conforme;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-102;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'impression des billets de correspondance avec code 2D soit octroyé à Gilmore Doculink pour une période d'une année s'échelonnant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, au montant pouvant totaliser 150 103,31 \$, toutes taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-097

Octroi de contrat – modification du système de protection incendie et de climatisation de la salle des serveurs du CAAG

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé en juin dernier pour obtenir des services d'un entrepreneur général pour effectuer des travaux de mise à niveau du système de protection incendie, du système et de climatisation de la salle des serveurs du CAAG;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, la Société a reçu une soumission, laquelle est conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Séguin Morris de Gatineau	504 878,11 \$,

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-109;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat de modification du système de protection incendie, et de climatisation de la salle des serveurs du CAAG, soit octroyé à Séguin Morris inc., au montant de 504 878,11 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-098

Octroi de contrat – déneigement des centres et parcs-o-bus

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été lancé en mai dernier pour obtenir des services de déneigement pour les centres d'exploitations et les parcs-o-bus de la Société (DS2021-045-03);

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoyait que le contrat serait d'une durée de deux (2) années (2021-2022 et 2022-2023) avec possibilité de reconduction pour deux (2) périodes d'une (1) année additionnelle (2023-2024 et 2024-2025);

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, huit (8) soumissionnaires ont déposé une offre conforme, à savoir :

- 3 916 383 Canada inc. (Les fermes Renaud)
- Déneigement Techni-Snow inc.
- 3782981 Canada inc. (Entreprise AMS)
- 8 891 788 Canada inc. (Paysagement C.H.)
- 6535755 Canada inc. (Paysagiste Envert & Fils)
- 6 005 608 Canada inc. (Éric Nault)
- 9219-3879 Québec inc. (Pro-4-Saisons)
- 7 289 243 Canada inc. (Gauvreau Transport)

ATTENDU QUE le Service de l'entretien et que la Direction de l'approvisionnement recommandent de retenir les plus basses soumissions conformes, soient celles présentées par les entrepreneurs suivant :

Emplacement	Entrepreneur	Année 1 2021-22	Année 2 2022-23	Année optionnelle 2023-24	Année optionnelle 2024-25	Option soufflage et enlèvement	Total
Secteur 1 - Allumetières	3916383 Canada inc. (Les fermes Renaud)	36 792,00 \$	34 492,50 \$	32 193,00 \$	29 893,50 \$	- \$	397 376,60 \$
Secteur 1 - Rivermead		48 289,50 \$	45 990,00 \$	43 690,50 \$	41 391,00 \$	- \$	
Secteur 1 - St- Dominique		13 797,00 \$	11 497,50 \$	9 198,00 \$	6 898,50 \$	9 335,97 \$	
Secteur 1 - 458 Vanier		5 173,88 \$	4 599,00 \$	4 024,13 \$	3 449,25 \$	- \$	
Secteur 1 - 470 Vanier		4 599,00 \$	4 599,00 \$	4 024,13 \$	3 449,25 \$	- \$	
Secteur 2 - CAAG	Déneigement Techni-Snow inc.	96 139,80 \$	96 139,80 \$	98 557,66 \$	101 035,97 \$	9 519,93 \$	549 442,45 \$
Secteur 2 - Freeman		31,653.77 \$	31,653.77 \$	32,445.66\$	33,256.24 \$	19,039.86 \$	
Secteur 3 - St- Louis	6005608 Canada inc. (Éric Nault)	22 993,85 \$	23 452,60 \$	23 920,55 \$	24 398,84 \$	- \$	284 307,88 \$
Secteur 3 - La Gappe		45 988,85 \$	46 907,50 \$	47 844,55 \$	48 801,14 \$	- \$	

Secteur 4 - CEE	6535755 Canada inc. (Paysagiste Envert & Fils)	82 782,00 \$	82 782,00 \$	86 231,25 \$	86 231,25 \$	- \$	338 026,50 \$
Secteur 5 - Labrosse	6535755 Canada inc. (Paysagiste Envert & Fils)	57 257,55 \$	57 257,55 \$	57 257,55 \$	57 257,55 \$	- \$	559 698,30 \$
Secteur 5 - Lorrain		48 289,50 \$	48 289,50 \$	48 289,50 \$	48 289,50 \$	- \$	
Secteur 5 - Cheval Blanc		34 377,53 \$	34 377,53 \$	34 377,53 \$	34 377,53 \$	- \$	
Secteur 6 - George Foucault	9219-3879 Québec inc. (Pro-4-saisons)	28 743,75 \$	28 743,75 \$	29 318,63 \$	28 743,75 \$	- \$	175 221,90 \$
Secteur 6- George 148		13 797,00 \$	13 797,00 \$	14 072,94 \$	14 072,94 \$	3 932,15 \$	

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-108;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE les contrats de déneigement des centres et parcs-o-bus, pour un montant pouvant totaliser 2 304 073,63 \$, taxes incluses, si les options sont exercées, soient octroyés à :

- 3916383 Canada inc. (Les Fermes Renaud), de Gatineau, pour le secteur 1, au montant de 397 376,60 \$;
- Déneigement Techni-Snow inc., de Gatineau, pour le secteur 2, au montant de 549 442,45 \$;
- 6005608 Canada inc. (Éric Nault), de Gatineau, pour le secteur 3, au montant de 284 307,88 \$;
- 6535755 Canada inc. (Paysagiste Envert & Fils), de Gatineau, pour les secteurs 4 et 5, au montant de 897 724,80 \$;
- 9219-3879 Québec inc. (Pro-4-Saisons), de Gatineau, pour le secteur 6, au montant de 175 221,90 \$.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-099

Octroi de contrat – enlèvement des déchets

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été lancé en juillet dernier pour obtenir des services d'enlèvement des déchets pour les centres d'exploitations de la Société et la station de la Cité;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
GFL Environmental inc.	165 361,79 \$
LGL Globe inc.	191 543,75 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-106;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat l'enlèvement des déchets des centres d'exploitation de la Société et de la station de la Cité pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2024 soit octroyé à GFL Environmental inc., au montant de 165 361,79 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-100

Octroi de contrat – inspection des ponts

ATTENDU QUE selon les normes du Ministère des Transports du Québec, une inspection générale et détaillée doit être réalisée tous les trois (3) ans, sur les ouvrages d'art dont la Société est propriétaire afin d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE selon les normes du Ministère des Transports du Québec, une inspection sommaire et brève doit être réalisée les années suivantes, sur les ouvrages d'art dont la Société est propriétaire afin d'assurer la sécurité du public;

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été lancé afin de retenir les services d'une firme de génie-conseil pour inspecter les deux (2) ouvrages d'art de type pont ferroviaire sur le territoire de la Société, et d'effectuer des recommandations sur les réparations nécessaires, pour les trois (3) prochaines années;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Consultants EXP	124 122,88 \$
CIMA+	135 693,50 \$

ATTENDU QUE suite l'analyse des soumissions, l'offre de Consultants EXP est celle ayant obtenue le meilleur pointage s'avère être l'offre conforme la plus avantageuse;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-105;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'inspection des ponts de la Société pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 juillet 2024, soit octroyé à Consultants EXP, au montant de 124 122,88 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

ATTENDU QUE selon les normes du Ministère des Transports du Québec, une inspection générale et détaillée doit être réalisée tous les quatre (4) ans, sur les viaducs, ponceaux, tunnels, murs de soutènement et murs écrans dont la Société est propriétaire afin d’assurer la sécurité du public;

ATTENDU QUE selon les normes du Ministère des Transports du Québec, une inspection sommaire et brève doit être réalisée les années suivantes, sur les ouvrages d’art dont la Société est propriétaire afin d’assurer la sécurité du public;

ATTENDU QU’UN appel d’offres public a été lancé afin d’obtenir les services professionnels d’une firme de génie-conseil pour inspecter 44 ouvrages d’art et effectuer des recommandations sur les réparations nécessaires, pour les quatre prochaines années;

ATTENDU QUE suite à celui-ci, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
QDI	188 903,93 \$
CIMA+	223 994,30 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-104;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
 APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l’inspection des viaducs, ponceaux, tunnels, murs de soutènement et murs écrans de la Société pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 juillet 2025 soit octroyé à QDI au montant de 188 903,93 \$, taxes incluses.

Adopté à l’unanimité

Nomination au poste de directeur(trice) – conception de l’infrastructure de surface – Système de transport collectif structurant vers l’ouest

ATTENDU QUE le poste de directeur(trice) – conception de l’infrastructure de surface pour le Bureau de projet – Système de transport collectif structurant vers l’ouest a été créé lors de la rencontre régulière du conseil d’administration le 27 mai 2021;

ATTENDU QUE ce poste a fait l’objet d’un affichage interne et externe et que trois (3) candidat(e)s ont été reçus en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Monsieur Alain Tremblay, directeur du Bureau de projet et de Madame Charlene Auclair, directrice adjointe au Service des ressources humaines, recommande de retenir la candidature de Madame Stéphanie McNeely, qui occupe actuellement un poste de chargé de projet au sein de ce même bureau;

ATTENDU la recommandation et l’approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE Madame Stéphanie McNeely soit nommée au poste de directrice – conception de l'infrastructure de surface – Système de transport structurant vers l'ouest en date du 30 août 2021 et qu'elle soit assujettie à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de Madame Mc Neely soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE l'organigramme du Bureau de projet – Système de transport structurant vers l'ouest soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité.

CA-2021-103

Nomination au poste de directeur(trice) – Conception du système de transport – Système de transport collectif structurant vers l'ouest

ATTENDU QUE le poste de directeur(trice) – Conception du système de transport pour le Bureau de projet du Système de transport collectif structurant vers l'ouest a été créé lors de la rencontre régulière du Conseil d'administration le 27 mai 2021;

ATTENDU QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne et externe et qu'un (1) candidat a été reçu en entrevue;

ATTENDU QUE le Comité de sélection, composé de Monsieur Alain Tremblay, directeur du Bureau de projet et de Madame Charlène Auclair, directrice adjointe au Service des ressources humaines, recommande de retenir la candidature de Monsieur Jean-François Mahé;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE Monsieur Jean-François Mahé soit nommé au poste de directeur – Conception du système de transport pour le Bureau de projet du Système de transport collectif structurant vers l'ouest à une date qui reste à être déterminée et qu'il soit assujetti à une période de probation de douze (12) mois à compter de sa date d'embauche;

QUE les conditions de travail de Monsieur Mahé soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE l'organigramme du Bureau de projet - Système de transport structurant vers l'ouest soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01), toute société de transport en commun peut confier à une autre personne morale de droit public le mandat d'acquérir pour elle tout bien ou service;

ATTENDU QU'un regroupement d'achats constitué de sociétés et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public permet à toute société de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

ATTENDU QUE les sociétés sont en mesure d'établir, dès maintenant, certains de leurs besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2022;

ATTENDU QUE des ententes seront conclues au cours de la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et viseront l'acquisition de divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des sociétés mandantes à la société mandatée;

ATTENDU QU'un projet de convention cadre pour divers achats regroupés en 2022 a été élaboré décrivant les obligations et responsabilités des sociétés de transport à l'égard de ces achats regroupés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR madame Myriam Nadeau
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée la convention cadre pour divers achats regroupés en 2022 et que le directeur général M. Patrick Leclerc ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux M. Richard Vézina soient autorisés à signer pour et au nom de la Société, ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE la Société loue présentement trois (3) locaux dans l'immeuble situé au 10, rue Noël, à Gatineau;

ATTENDU QUE la Société a fait connaître au locateur son intérêt à demeurer dans les locaux loués après l'expiration des baux, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le locateur et la Société ont, après négociation, confirmé les réparations, rénovations et travaux à être effectués par le locateur, lesquels sont conditionnels à la signature d'un nouveau bail selon des modalités convenues aux termes d'échanges écrits et verbaux survenus entre les mois de juin et juillet 2021;

ATTENDU QUE le bail proposé est d'une durée initiale de seize (16) ans commençant le 1^{er} septembre 2021 et se terminant le 31 août 2037;

ATTENDU QUE, le coût total du bail sur une période de seize (16) ans, comprenant les locaux 100, 101 et 104 de l'immeuble situé au 10, rue Noël, est de 2 994 949,74 \$, (taxes sur les immeubles non résidentiels incluses), taxes fédérales et provinciales en sus, en supposant une augmentation annuelle du taux d'indice des prix à la consommation de 1,85 %;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2021-107;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soit autorisé à signer pour et au nom de la Société, le bail plus amplement décrit au préambule de la présente résolution ainsi que tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-106

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 20

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 26 août 2021**

CA-2021-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

M^e Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux